

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 4 septembre 2009
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

EXCUSE : M. DANJON Frédéric

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Marché conception / réalisation n°07 225U -
Lancement des travaux - Décisions**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché 07 225U, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié la conception et la réalisation du pont levant Bacalan Bastide à un groupement de concepteurs et d'entrepreneurs dirigé par l'entreprise GTM Sud-Ouest TP GC mandataire. Ce marché comprend une phase de conception fine du pont levant en voie d'achèvement suivie d'une phase d'exécution des travaux et d'essais avant sa mise en service prévue en 2012.

Lors de la séance du Conseil de communauté du 10 juillet 2009, il a été rappelé et mis en avant les véritables enjeux pour l'agglomération bordelaise liés à la réalisation de ce nouveau franchissement dont l'approbation des objectifs, les premières décisions d'étudier et d'ouvrir à la concertation publique ont été initiées il y a maintenant 10 ans.

Par sa réalisation, cet ouvrage participe très directement au développement de l'agglomération en appuyant la dynamique des territoires d'avenir situés de part et d'autre du fleuve, et en contribuant activement au rééquilibrage Est-ouest de renouvellement urbain.

Son rôle clé de lien urbain est un facteur d'essor pour d'importants projets en rive droite à Bordeaux (Bastide Niel, Bastide Brazza) mais également pour le Grand Projet de Ville inscrit sur Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, et les quartiers du bas Lormont et Cenon Pont rouge.

Ces perspectives de développement sont aussi présentes au débouché du pont rive gauche sur le secteur des bassins à flots, et dans le prolongement les quartiers de Bordeaux nord et la Berge du Lac.

Ce franchissement met en synergie ces territoires en restructuration ou en friche et leur apporte en quelque sorte une centralité rendant de nouveau ces quartiers attractifs dans une volonté de recentrage qui représente un objectif majeur des politiques communautaires.

Avec le bouclage au sud, par le franchissement Jean-Jacques Bosc, il devient un élément d'ossature du réseau des déplacements urbains tous modes reliant au plus près les pôles d'habitat et d'emploi, en cohérence avec les principes de développement de la « ville de proximité ».

Il favorise les échanges avec les différents pôles d'activités sur les deux rives au sud de l'agglomération et notamment l'opération Euratlantique sur les communes de Bègles, Bordeaux, Floirac, et autour de la gare Saint Jean.

Ce pont urbain supprime l'effet de coupure de la Garonne aussi pour les cheminements doux en l'absence aujourd'hui de franchissement pour les piétons et les deux roues au nord du pont de pierre, et assure par une liaison accessible et confortable une véritable continuité urbaine des quais des deux rives.

En connectant les grands réseaux de transport en commun, il offre une liaison directe et performante en site propre entre les gares intermodales TER/Tram/Bus/Cars interurbains de Cenon Pont rouge et Ravezies, tout en reliant les lignes A, B et C du tramway.

Sa conception permet d'accueillir en partie centrale différents types de transport en commun en site propre, bus à haut niveau de service, tramway, tram train. Les fonctionnalités des 2x2 voies routières feront l'objet de propositions qui vous seront présentées prochainement, en terme d'affectation possible de voies à des modes de déplacements en commun comme envisagés dans le projet communautaire suite au Grenelle de l'environnement, et dans les réflexions actuelles sur la stratégie de transport en commun sur la plaine rive droite.

Par son positionnement, il permet de mailler les réseaux de transport, pouvant alléger les contraintes sur les autres franchissements et constitue un levier pour le développement de nouvelles lignes sur les deux rives.

Cet ouvrage préserve aussi le potentiel du port en permettant l'accès au centre ville du trafic maritime, fluvial et événementiel. Il sauvegarde ainsi son identité culturelle et patrimoniale. Il renforce aussi son attractivité et maintient la qualité de vie au cœur de l'agglomération site historique du port de la Lune tant des habitants que des touristes.

Avec une conception qui a intégré dès l'origine les spécificités et les contraintes du lieu dans le domaine environnemental, le pont préserve son environnement avec une bonne prise en compte des effets induits sur l'hydrologie, la courantologie, la faune, la flore, les habitats naturels, le bruit et la qualité de l'air.

En comparant les scénarios sans (situation actuelle) et avec ce pont à l'échéance 10 ans, les études d'impact ont mis en évidence les bénéfices apportés par la mise en service de ce franchissement entre les deux rives :

- en terme de gain de temps, c'est plus de 5 millions d'heures économisées chaque année par les habitants des deux rives pour leur trajet domicile travail, ou par les professionnels pour leurs activités,

- en terme de kilomètres parcourus, c'est plus de 29 millions de Kms économisés chaque année, réduisant d'autant la production de gaz à effet de serre et de pollution,

- en terme d'outil performant de connexion et de développement du réseau transport en commun en particulier en rive droite,

- en terme de levier et d'accélérateur des opérations d'aménagement urbain sur les deux rives.

Par délibération n°2009/0458 du 10 juillet 2009, le Conseil de communauté a approuvé des adaptations techniques et architecturales apportées au projet et découlant des études de projet réalisées, ce qui constitue l'étape préalable au lancement des travaux de construction de l'ouvrage.

Ces adaptations architecturales ont été étudiées en étroite liaison avec la ville de Bordeaux, dans le but d'améliorer la conformité du projet avec la valeur universelle et exceptionnelle du bien inscrit Bordeaux, Port de la Lune et élaborées au vu des recommandations du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'ICOMOS.

Des allègements de structure et de dessin des pylônes ainsi qu'une réduction de leur hauteur ont été retenus pour répondre à l'objectif de limiter l'impact visuel de l'ouvrage exprimé par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni cette année à Séville.

Dans ses conclusions, le Comité décide de ne pas continuer à appliquer le mécanisme de suivi renforcé au bien inscrit, ni de suspendre la construction du pont, comme il l'avait demandé en 2008.

Il admet que le franchissement puisse être un pont urbain levant et considère qu'il présente des avantages notamment dans la gestion de la circulation à l'intérieur du bien et le développement urbain des deux rives.

Le Comité demande par ailleurs « d'étudier des solutions alternatives qui n'incluraient pas le transit de grands navires en face des zones historiques, ..., afin de limiter l'impact visuel sur le bien ainsi que de considérer le transfert de la zone de mouillage des grands navires en aval de l'emplacement du pont proposé ».

En ce sens, la décision a été prise en Conseil de communauté du 10 juillet 2009 d'étudier la faisabilité de l'implantation d'une zone de mouillage des très grands navires visés par la décision du Comité UNESCO, en aval du pont Bacalan Bastide.

Afin de limiter l'impact visuel de la présence et du transit des grands navires, il est envisagé de formaliser un plan de gestion de l'accès et de l'accueil des bateaux dans le site historique en association avec les Villes de Bassens, Bordeaux et Lormont, le grand port maritime et les professionnels de l'activité de croisière.

Par contre, toute modification du projet qui remettrait en cause les objectifs confirmés lors du bilan de la concertation nécessiterait une remise à plat du dossier, le ramenant au stade de l'ouverture de la concertation L 300-2 avec comme premières conséquences :

- un décalage d'au moins six ans du démarrage des travaux :

- . nouvelle concertation jusqu'au bilan final et approbation du dossier définitif du projet (durée indéterminée),
- . études comparatives, validation du programme (1 an),
- . enquêtes publiques (18 mois),
- . consultation, choix d'un concepteur/réalisateur, notification du marché (2 ans),
- . études d'exécution avant travaux (18 mois).

- la perte définitive d'environ 15 millions d'euros affectés à l'opération et déjà réglés, sans compter le paiement d'une indemnité très substantielle de résiliation du marché contractualisé avec le groupement d'entreprises,

- le remboursement d'un montant de 7 millions d'euros correspondant aux premiers pactes déjà perçus de subventions attendues à hauteur d'un total de 50 millions d'euros de

la part de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, ces derniers pouvant remettre en cause leur décision d'attribution dans le cas d'un nouveau projet.

Cette hypothèse n'est donc pas envisageable.

Il vous est ainsi demandé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité de l'implantation d'une zone d'accostage des très grands navires en aval du pont ainsi que de l'étude du plan de gestion de l'accès et de l'accueil des navires sus évoqué.

Il vous est, par ailleurs, proposé de poursuivre certains aménagements du projet de nature à en réduire l'impact visuel. Ces derniers pourront notamment concerter la couleur et la mise en lumière du pont, les plantations, l'accueil des piétons et cyclistes aux abords et sur l'ouvrage.

Ces aménagements à initier sans délai et menés concomitamment du lancement des travaux sont tout à fait compatibles avec le calendrier d'avancement envisagé des travaux.

Un dossier complet, intégrant les résultats de ces études, mais aussi l'engagement de mettre en place, comme demandé par le comité, des mesures limitant la hauteur des nouvelles constructions rive droite et imposant dans le périmètre des bassins à flot, des critères de protection et de développement, sera envoyé à l'Etat et au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avant la date prescrite du 1^{er} février 2010, pour que le comité, lors de sa 34^{ème} session prévue en 2010 au Brésil, puisse de façon souveraine se prononcer.

Faut-il pour autant différer le démarrage des travaux du pont Bacalan Bastide d'une année, et ainsi retarder encore les effets bénéfiques de ce projet, tant en terme d'aménagement du territoire qu'en terme de protection de notre environnement ?

Deux raisons essentielles s'opposent à une telle décision :

- d'abord, nous ne pouvons plus laisser peser plus longtemps sur les projets d'aménagement de la rive droite (La Bastide - les friches de SOFERTI - CENON pont rouge - les cascades de Garonne à LORMONT), mais aussi sur la restructuration des bassins à flot et le futur réseau de transports en commun en site propre, l'incertitude de la réalisation de cet équipement majeur,
- de plus, l'UNESCO ne nous le demande pas.

En effet, plus rien ne fait aujourd'hui obstacle à l'engagement des travaux du pont levant Bacalan Bastide, dès lors que:

- d'une part, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni cette année à Séville, n'a pas réitéré sa demande de suspension de la construction du pont, et,
- d'autre part, par délibération du conseil municipal du 20 juillet 2009, la Ville de Bordeaux a validé la démarche menée depuis un an pour répondre aux interrogations de l'UNESCO et a donné à la Communauté urbaine son avis favorable au lancement des travaux du pont à partir du mois de septembre 2009.

Mr le Président souhaite ainsi vous informer de son intention de répondre immédiatement, en liaison avec le maire de Bordeaux, aux questions posées par le comité lors de sa 33^{ème} session à Séville et de l'informer des engagements que nous avons pris en ce sens, puis de signer l'ordre de service engageant les travaux.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'un plan de gestion de l'accès et de l'accueil des grands voiliers et navires de croisière dans le site historique du port et de l'étude de faisabilité de l'implantation d'une zone d'accostage des très grands navires en aval du pont,
- décider de poursuivre les études, de réaliser les aménagements architecturaux et paysagers qui vont dans le sens d'une réduction de l'impact visuel du pont et de s'engager à fournir à l'Etat partie les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude d'impact sur le bien,
- prendre acte que M. le Président envisage de signer immédiatement l'ordre de service de lancement des travaux du pont.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme DIEZ vote contre.

Le Groupe des Elus Verts ainsi que MM. PEREZ, RESPAUD et ROUVEYRE s'abstiennent.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 SEPTEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 11 SEPTEMBRE
2009

M. NICOLAS FLORIAN